



a programme funded by the European Union
un programme financé par l'Union européenne
برنامج ممول من الإتحاد الأوروبي

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE LA CULTURE



المملكة المغربية
وزارة الثقافة



Euromed Heritage التراث الأوروبي المتوسطي

Conférence Régionale pour la clôture du programme Euromed Heritage 4

VERS UNE NOUVELLE STRATEGIE EN FAVEUR DU PATRIMOINE CULTUREL
DE LA MEDITERRANEE

Fès 21-23 Janvier 2013

Portée et limites du programme Euromed Heritage, sur le
patrimoine culturel de la Méditerranée

Perspectives pour l'avenir

Jellal Abdelkafi, Urbaniste

21 Janvier 2013

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

I- RETROSPECTIVE, LE CHEMIN ACCOMPLI

1. Le programme Euromed Heritage, phases I, II, III
2. Le programme Euromed Heritage phase IV
 - 2.1. Un objectif
 - 2.2. Une orientation générale
 - 2.3. Le classement thématique des projets

II- ORIENTATIONS ET PRIORITES STRATEGIQUES

1. La bataille des identités
2. L'acculturation identitaire et/ou l'appropriation culturelle
 - 2.1. Le discours conceptuel
 - L'acculturation
 - L'appropriation
 - 2.2. L'appropriation culturelle à l'épreuve des réalités
3. Patrimoine et patrimonialisation
 - 3.1. L'héritage culturel de la préhistoire et de l'antiquité
 - 3.2. L'héritage de la culture arabe et de la civilisation de l'islam
 - 3.3. L'héritage culturel de l'arabisation et de l'orientalisme
4. La politique du patrimoine et le dispositif institutionnel, juridique et financier
 - 4.1. La gouvernance locale
 - 4.1.1. L'institution communale et la démocratie locale
 - 4.1.2. Les institutions territoriales de l'Etat et la décentralisation
 - 4.2. le dispositif institutionnel, juridique et financier

III- LES PERSPECTIVES D'AVENIR, LA NOUVELLE STRATEGIE

1. Le renforcement de la position des institutions universitaires
2. La formation des corps professionnels nécessaires aux métiers du patrimoine
3. La communication et la sensibilisation de la société civile
4. La mise en place d'un exercice de planification patrimoniale et de gouvernance locale.

IV- CONCLUSION GENERALE

La mise en œuvre de la politique culturelle euro-méditerranéenne

AVANT- PROPOS

La stratégie pour le développement du patrimoine culturel euro-méditerranéen formulée par l'Union européenne invite les peuples du nord et du sud de la méditerranée à « **faire face, non plus séparément mais ensemble et dans le respect de leurs différences, aux incertitudes et aux mutations internationales** ».

Le ciment de la relation euro-méditerranéenne est « la connaissance et la compréhension mutuelle, non seulement des institutions mais aussi et surtout des sociétés et des personnes vivant dans cet espace commun ».

Le programme Euromed Heritage lancé en 1995 et déployé jusqu'en 2013, était censé donner des réponses concrètes et contribuer à la paix.

Comment toutefois cette **philosophie humaniste** à laquelle aspirait de tous ses vœux Edward Saïd¹, peut-elle trouver sa place dans le contexte méditerranéen, à l'heure des révoltes sociales et des contestations politiques actuelles dans le monde arabe qui y couvaient déjà depuis plusieurs décennies ?

Comment ouvrir les portes du dialogue au moment où les poussées de l'Islam littéraliste et/ou fondamentaliste² qui refuse toute tentative de sécularisation du droit, de la culture et des sciences laissent craindre l'enfermement des droits de l'homme dans une conception strictement théocratique des lois fondamentales?³

¹ Edward Saïd - L'orientalisme, l'Orient créé par l'Occident.

Paris, Seuil 1980 préface 2003.

« Avec l'Orientalisme, je voulais m'appuyer sur la critique humaniste afin d'élargir les champs de lutte possibles(...)».

Par humanisme, je pense d'abord à briser les chaînes de notre esprit afin d'utiliser celui-ci à une réflexion historique et raisonnée. L'humanisme est également entretenu par un sentiment de communauté avec d'autres chercheurs, d'autres sociétés, d'autres époques : Il n'existe pas d'humanité à l'écart du monde. Chaque domaine est lié à tous les autres et rien de ce qui se passe dans le monde ne saurait rester isolé et pur de toute influence extérieure. Nous devons traiter de l'injustice et de la souffrance, mais dans un contexte largement inscrit dans l'histoire, la culture et la réalité socio-économique. Notre rôle est d'élargir le champ du débat. (...)

Un esprit profondément humaniste (...) doit toujours faire activement en lui-même, une place à l'Autre étranger.

² Plus d'une quinzaine de mausolées ont été détruits par les salafistes ou djihadistes. Les participants à l'Atelier « Documenter le patrimoine » ont rédigé une motion dénonçant ces destructions.

Le dernier saccage a eu lieu à Sidi Bou Saïd le 12 janvier 2012. Le mausolée de Sidi Bou Saïd El Béji a été incendié et ravagé. L'Unesco a condamné.

³ Sur le thème du risque théocratique, voir Yadh Ben Achour – La deuxième Fatiha
L'Islam et la pensée des droits de l'homme. Puf collection – Proche Orient 2011

Il convient de constater également que la sécularisation pourtant engagée dès le début du XIXème siècle dans nombre de pays du monde arabe, notamment en Egypte et en Tunisie est actuellement battue en brèche, ce qui ne manquerait pas d'obscurcir l'horizon démocratique.⁴

Dans ce paysage politique désolé et désolant que la tragédie syrienne rend macabre, le dialogue tant souhaité par l'Union Européenne, initié par des programmes sectoriels en matière d'héritage culturel, peut-il avoir lieu ?

Sans doute fallait-il lancer un processus culturel qui ouvre les portes de l'espoir ; toutefois si l'on considère que le dialogue des peuples et des cultures, est une thématique éminemment politique, malheureusement encore dominée par les séquelles de la colonisation européenne⁵ et les nouvelles colonisations israéliennes en Palestine⁶, le risque que court le programme Euromed Heritage est d'être enfermé dans les débats des experts et des corps professionnels.

Il serait souhaitable que le programme Euromed Heritage IV qui a engagé de belles pistes de patrimonialisation au profit des populations locales, comme le souhaitait l'Union européenne, soit concrétisé par des accords politiques qui permettraient d'ouvrir les perspectives d'avenir et lancer la nouvelle stratégie pour le futur quart de siècle.

⁴ Sur le thème du droit constitutionnel, voir Ali Mezghani
L'Etat inachevé, la question du droit dans les pays arabes
NRF, bibliothèque des sciences humaines - Gallimard 2011

⁵ La visite du Président de la République Française en Algérie le 19 novembre 2012 rappelle opportunément que les questions mémorielles sont actuelles et à l'ordre du jour de toute politique culturelle euro-méditerranéenne.

⁶ La Palestine admise à l'ONU comme observateur non membre le 27 septembre 2012 se voit punie de cette reconnaissance par une nouvelle vague de colonisation en Cisjordanie.

INTRODUCTION

En quinze ans, de 1998 à 2013, le programme Euromed Heritage a élaboré 48 projets géographiques et thématiques conduits par des équipes universitaires et professionnelles, piloté par une unité régionale de coordination (RMSU)

Au terme de cette démarche, il est demandé d'analyser la portée et les limites de ce programme, exécuté dans le cadre de la stratégie formulée par l'Union européenne et les pays partenaires de la Méditerranée.

Pour conduire cette analyse, le présent rapport fera chaque fois que possible le va et vient entre les attentes des institutions, les réponses de l'expertise et... les dures réalités du contexte géopolitique.

La première partie du rapport est une rétrospective sur le programme et le chemin accompli.

La seconde partie relative aux orientations et aux priorités stratégiques focalise l'attention sur les questions des identités, de l'appropriation culturelle, des procédures de patrimonialisation, de la politique du patrimoine et du dispositif institutionnel et juridique.

La troisième partie s'autorise à imaginer les perspectives d'avenir et la nouvelle stratégie.

En conclusion, le rapport s'interroge sur la mise en œuvre de la politique culturelle euro-méditerranéenne et sur l'éventualité du lancement d'un nouveau programme Euromed Heritage V.

I- RETROSPECTIVE, LE CHEMIN ACCOMPLI

En 1995, la réunion de Barcelone a posé les bases politiques d'un *partenariat à inventer* entre l'Union Européenne et ses voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Les objectifs souhaités mais prudemment partagés compte tenu des réalités géopolitiques sont « **la paix, la sécurité, la prospérité** ».

Toutefois, comment concrétiser ces objectifs humanistes si ce n'est par « **le développement de la compréhension mutuelle et le dialogue entre les pays de la Méditerranée** ».

Pour se comprendre et dialoguer au-delà des frontières des Etats souvent en rivalité sinon en conflit, encore faut-il que les peuples riverains de la Méditerranée s'engagent dans la reconnaissance de la culture de l'Autre et que leurs sociétés civiles participent au processus de convergence politique voulu par l'Union Européenne et nombre d'Etats méditerranéens (mais pas tous) définis comme pays partenaires (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie).

C'est dans cette perspective *d'humanisme en politique* qu'est né le programme Euromed Heritage. Quelques mots de rétrospective sont nécessaires pour mesurer le chemin accompli. Mais avant d'entrer dans l'analyse, il convient de rappeler le contexte : Cet acte de foi de l'Union Européenne et des pays partenaires de la Méditerranée dans le dialogue des peuples et des cultures, n'est pas universellement partagé puisque aux Etats unis d'Amérique des voix universitaires et politiques accréditent « le Choc des civilisations ». Pour Samuel P. Huntington « les conflits entre groupes issus des différentes civilisations sont en passe de devenir la donnée de base de la politique globale ». Dans ce cadrage conflictuel des nations et des relations internationales publié en 1996, l'Islam est stigmatisé : « La culture musulmane explique pour une large part l'échec de la démocratie dans la majeure partie du monde musulman »⁷.

Les conflits sociaux et les contestations politiques enclenchés depuis décembre 2010 qui ont engendré « Les printemps arabes » porteurs de liberté et de dignité, infirmeraient-ils cette vision essentialiste d'un islam littéraliste et fondamentaliste ?

L'Union européenne et les pays partenaires de la Méditerranée s'interrogent certainement sur les nouvelles perspectives de démocratie contrariées dans le même temps par les poussées salafistes et jihadistes qui ravagent les mausolées de la Tunisie et du Mali, ruinant ainsi un héritage culturel multiséculaire.

⁷ Samuel P. Huntington
The Clash of civilizations and the remaking of world order 1996.
Le choc des civilisations, Odile Jacob 1997

L'évolution récente de la situation géopolitique ne pouvait mieux démontrer, s'il le fallait, l'acuité du programme Euromed Heritage.

Entre 1995 et 2013 le programme Euromed Heritage a été exécuté en quatre phases :

1. LE PROGRAMME REGIONAL EUROMED HERITAGE I, II, III tout d'abord, financé par Meda pour la période 1998-2008, conçu comme un système de projets géographiques et thématiques indépendants les uns des autres, limités dans le temps, a été réalisé en trois phases complémentaires :

§ **Euromed Heritage 1, 1998-2004 :**

- Inventaire du patrimoine matériel
- Mise en réseau des musées et des institutions culturelles
- 20 projets

§ **Euromed Heritage II, 2002-2007**

- Renforcement des capacités de gestion et de développement du patrimoine, notamment immatériel
- 11 projets

§ **Euromed Heritage III, 2004-2008**

- Prolongement de Euromed Heritage II
- 5 projets

Ces trois premières phases du programme ont permis de réaliser 36 projets en près de 10 ans et de rassembler quelque 400 partenaires.

Au-delà de cette performance et des résultats obtenus par chacun des projets, la méthode de programmation géographique et thématique contribue sans doute à l'accroissement des connaissances mais favorise-t-elle une meilleure compréhension mutuelle et permet-elle le dialogue des cultures comme souhaitée par l'Union Européenne et les pays partenaires ?

2. LE PROGRAMME REGIONAL EUROMED HERITAGE 4, ensuite financé par le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) pour la période 2007-2013, est une nouvelle phase de projets à réaliser dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV).

2.1. Un objectif

L'objectif fondamental énoncé par le programme Euromed Heritage 4 est « **L'appropriation du patrimoine culturel par les populations elles-mêmes** » pour :

- § Aider les pays partenaires de l'UE à construire leurs identités
- § Favoriser la compréhension régionale et le dialogue euro-méditerranéen

Cet objectif suppose :

- § La mise en place d'un programme d'éducation et d'accès à la connaissance du patrimoine culturel.
- § L'intégration des patrimoines culturels, matériels et immatériels dans la vie quotidienne en tant que « lieux de vie » et ressources pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales.
- § « Favoriser les retombées économiques et sociales » par le biais de la formation professionnelle aux métiers du patrimoine dans le cadre d'une « politique de développement ».

2.2. Une orientation générale

L'orientation générale pour réaliser ce programme EH4 repose sur une théorie : **Le patrimoine culturel considéré comme « bien public et universel » est éligible à l'aide financière publique⁸.**

Pour atteindre l'objectif fondamental du programme EH4 dans le cadre de cette orientation générale, les pays partenaires sont invités à concevoir **« une politique de développement, encouragée sinon supportée par des aides financières publiques pour obtenir des retombées économiques et sociales ».**

Cet enchaînement vertueux –politique de développement / aide financière publique / retombées économiques et sociales– est à construire.

Le programme Euromed Heritage 4 y-a-t-il contribué ?

Avant de répondre à cette question, il convient de noter que l'objectif du partenariat euro-méditerranéen est **généreux mais particulièrement ambitieux** et qu'il ne saurait être atteint dans un délai aussi court 2007 – 2013.

⁸ Les questions relatives au patrimoine comme bien public et à la mobilisation des ressources financières pour le développement économique ont fait l'objet d'études récentes. On retiendra notamment :

- Xavier Greffe : La gestion du patrimoine culturel – Anthropos Paris 1999
- Xavier Greffe : La valorisation économique du patrimoine. La documentation française Paris 2003
- Agence Française de développement : « Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche pour la soutenabilité » 2012
- The World Bank : Guido Licciardi and Rana Amirtahmesebi
The economics of uniqueness
Investing in historic city cores and cultural heritage assets for sustainable development"
Urban development series 2012.

Par comparaison, il convient de noter que l'héritage culturel de l'Europe a été pris en considération comme bien public dans le cadre des institutions politiques et des programmes de coopération formulés par le Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne depuis pratiquement un demi siècle.

Peut-on demander aux pays partenaires de la Méditerranée de réaliser en si peu de temps ce que l'Europe a accompli sur des décennies ?

Cette comparaison signifie que les 12 projets conçus par 12 équipes indépendantes mais encadrées par une unité de coordination régionale (RMSU) chargée également des orientations stratégiques (notamment en matière institutionnelle et juridique) méritent une analyse / évaluation **en contexte** ; le contexte étant défini par les ressources des technostructures administratives d'Etat, les prérogatives des collectivités publiques locales, les marges de manœuvre politiques des élus et de la société civile des pays partenaires.

2.3. Le classement thématique des projets

L'analyse/ évaluation conduite en contexte suppose également le classement thématique des 12 projets en cours pour mesurer l'adéquation du programme global d'Euromed Heritage IV à l'ambition politique que se fixe l'Union Européenne, à savoir le dialogue des peuples et des cultures.

Ø Patrimoines historiques matériels, patrimoines toujours vivants

Les patrimoines historiques matériels, en tant que patrimoines toujours vivants, sont des opportunités pour le développement économique et social.

Les projets suivants ont tenté d'en faire la démonstration :

- Ø **HAMMAMED** : Ce projet vise la protection et la conservation des hammams des médinas, la réhabilitation des structures architecturales, la modernisation de la gestion au profit des populations locales.
- Ø **MONTADA** : Ce projet vise la protection, la conservation et la mise en valeur de l'architecture traditionnelle au Maghreb. Il ambitionne l'appropriation de l'héritage culturel des médinas par les populations locales elles-mêmes et l'intégration du patrimoine immobilier à la matrice urbaine comme facteur de développement social et économique.
- Ø **MUTUAL HERITAGE** : Ce projet vise la protection, la réhabilitation et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain des XIXème et XXème siècles aux fins du développement économique et social
- Ø **REMEE** : Ce projet vise la protection et la réhabilitation du patrimoine architectural vernaculaire et du patrimoine paysager lié à la gestion de l'eau.

Ø Les patrimoines historiques matériels

Les patrimoines historiques matériels en tant qu'atouts pour le développement du tourisme culturel :

- Ø ATHENA : Ce projet vise l'amélioration et l'adaptation des théâtres antiques aux réalités nouvelles
- Ø MARE-NOSTRUM : Ce projet vise la promotion des routes phéniciennes et des villes historiques de la méditerranée
- Ø MEDLIHER : Ce projet vise la sauvegarde du patrimoine méditerranéen vivant

Ø Les patrimoines historiques et/ou anthropologiques immatériels

Les patrimoines historiques et/ou anthropologiques immatériels en tant que secteur de la connaissance sont appelés à jouer un rôle significatif dans le dialogue des cultures et des peuples :

- Ø MANUMED : Ce projet vise la préservation du patrimoine écrit des langues de la méditerranée par la mise en place des institutions et des instruments nécessaires à la conservation des manuscrits
- Ø MEDMEM : Ce projet vise le partage des mémoires audiovisuelles de la méditerranée par la création d'un site web ouvert au public
- Ø SIWA – Tanger : Ce projet qui couvre le Machrek et le Maghreb vise :
 - La préservation et la promotion de la langue Siwi et de la tradition orale berbère en Egypte
 - La préservation et la promotion de l'art du Zellig dans la médina de Tanger au Maroc.

Ø Les patrimoines hérités à vocation éducative et culturelle

- Ø El Aich : Ce projet vise à tisser les liens éducatifs avec le patrimoine culturel
- Ø Des fondations pour l'avenir : Ce projet vise la promotion du patrimoine culturel par les jeunes générations du Liban et de la Jordanie.

La lecture du classement thématique des 12 projets de Euromed Heritage 4 montre la diversité des intentions. Est-ce que ces thématiques s'emboîtent les unes dans les autres ?

Est-ce qu'elles contribuent à un objectif de synthèse et notamment un renforcement du dispositif institutionnel et juridique nécessaire aux pays partenaires pour affronter le défi de la patrimonialisation de l'héritage culturel.

Si l'on examine par exemple le projet Hammamed, le discours attire l'attention sur le risque de disparition des hammams des médinas pour des raisons aussi bien techniques qu'économiques (vétusté, coût de l'énergie, épuisement de la nappe phréatique) mais il ne débouche pas sur une proposition de restructuration des hammams comme bains publics compris comme dispositif de santé publique en milieu urbain historique.

La question est de savoir si les projets favorisent effectivement les retombées économiques et sociales locales du patrimoine culturel tel que le prescrit le programme Euromed Heritage4.

II- ORIENTATIONS ET PRIORITES STRATEGIQUES

1. LA BATAILLE DES IDENTITES

Le programme Euromed Heritage en considérant le patrimoine culturel comme « **facteur essentiel de l'identité de chacun des pays** » ouvre un chapitre de réflexion à la fois universitaire et politique particulièrement délicat à traiter.

En ce début de XXIème siècle, qu'est ce que l'identité ? Peut-on encore dire comme le dictionnaire : « Caractère de ce qui est un », l'identité culturelle étant « l'ensemble des traits culturels propres à un groupe ethnique (langue, religion, art) qui lui confèrent son individualité » ?

Sans doute mais la question identitaire a pris dans le procès de colonisation/ décolonisation un caractère nettement idéologique instrumentalisant l'histoire au profit de l'idée de nation. Puis à partir de 1980, le procès de mondialisation, la révolution informatique et la libre circulation de l'information en temps réel ont défait les frontières des Etats-Nations et en même temps redécoupé les aires culturelles.

Si la colonisation activait l'identité nationale, la décolonisation recomposait les identités régionales (comme par exemple Middle East and North Africa) ; la mondialisation accentuée quant à elle les découpages ethno-confessionnels, les essentialismes et finalement l'exclusion de l'Autre.

La mondialisation qui par ailleurs se satisfait de la libre circulation des capitaux et des entreprises n'a plus désormais besoin de la libre circulation des hommes.

La Méditerranée est devenue pour les chômeurs en quête d'emploi, la mer de tous les dangers.

Si l'on prend en considération les insuffisances des projets de développement portés par les organisations internationales (PNUD, Banque Mondiale, etc.) la mondialisation contribue à alimenter les inégalités sociales entre le nord et le sud, à marginaliser les migrants ; **ces populations enfermées dans la misère vivent alors la fracture sociale et économique comme un rejet culturel : Ils ne sont plus intégrables en Europe en raison de leur identité.**

La méditerranée –ce mare nostrum que Fernand Braudel qualifiait dans les années cinquante du siècle dernier de « Vide Créateur » s'apparente désormais pour les plus démunis à une frontière identitaire.

En bref, la région méditerranéenne connaît en raison de son évolution géopolitique et historique récente, une crise identitaire profonde caractérisée par une fragmentation extrême de ces attributs culturels. Pour cette raison mieux vaudrait débattre de l'identité au pluriel : **La bataille des identités** ainsi ouverte mériterait analyses et réponses du programme Euromed Heritage.

Dans ce contexte où en est la formation des identités culturelles des Etats – Nations des pays arabes toujours en gestation (mais encore inachevés) depuis l'abolition du sultanat de l'empire ottoman en 1922. ?

La comparaison avec l'Europe s'impose : « Les nations modernes, nous dit Anne-Marie Thiesse, ont été construites autrement que le racontent leurs histoires officielles.

Leurs origines ne se perdent pas dans la nuit des temps, dans ces âges obscurs et héroïques que décrivent les premiers chapitres des histoires nationales. La lente constitution des territoires au hasard des conquêtes et des alliances n'est pas non plus genèse des nations : elle n'est que l'histoire tumultueuse de principautés ou de royaumes. **La véritable naissance d'une nation, c'est le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver.** Les premiers exemples ne sont pas antérieurs au XVIIIème siècle : pas de nation au sens moderne, c'est-à-dire politique, avant cette date. L'idée, de fait, s'inscrit dans une révolution idéologique (...). **Tout le processus de formation identitaire consiste à déterminer le patrimoine de chaque nation et à en diffuser le culte (...)** « Maintenant la constitution des identités nationales appartient au **domaine public mondial** : L'Europe l'a exporté en même temps qu'elle imposait à ses anciennes colonies son mode d'organisation politique »⁹.

En conséquence, tous les pays du monde arabe seraient engagés consciemment ou inconsciemment dans ce débat à soubresaut sur l'identité et le patrimoine ; l'Union Européenne s'est engagée à travers le programme Euromed Heritage à le faire progresser pour qu'en Méditerranée où se comprennent mieux et on dialogue mieux. **Sans doute mais encore faudrait-il solder les avatars de la colonisation/décolonisation et pour solder, l'enseignement et la recherche en histoire et en anthropologie, entre autres, sont une des clés du succès.**

Le programme Euromed Heritage s'y est engagé mais le chemin à accomplir est encore long quand on sait ce que représentent les joutes politiques entre le nord et le sud de la méditerranée à propos de la mémoire.

La mémoire est entravée comme l'illustre les escarmouches actuelles quasi permanentes entre l'Algérie et La France. « Pendant la phase coloniale nous dit Gilbert Meynier, les fantasmes français représentaient sans hésiter l'Empire romain d'Afrique, en continuité civilisationnelle européenne, comme un prestigieux précurseur de l'Algérie Française. **De telles assertions constituent pour l'historien une absurdité et un anachronisme** ». Ce regard archéologique fondant la primauté de l'antiquité impériale perdure d'une certaine façon dans la dénomination des institutions de certains pays arabes en charge du patrimoine qui s'appellent encore souvent « **Direction des Antiquités** »... et dans la prééminence de l'archéologie punique et romaine par rapport aux autres périodes qui mériteraient pourtant des stimulations universitaires¹⁰... et politiques.

⁹ Anne-Marie Thiesse,
La création des identités nationales- Europe XVIIIème – XXème siècles
L'univers historique. Seuil 1999, p11 à 14

¹⁰ Gilbert Meynier

Au lendemain des indépendances des pays arabes notamment en Algérie **les manuels d'enseignement firent coïncider « le début de l'histoire avec l'avènement de l'Islam »**. Ce qui précédait fut expédié en quelques paragraphes renvoyant à une jähiliyya – état d'ignorance et de sauvagerie anté islamique – connotant aussi l'isti'mar, le colonialisme : l'Empire romain, établi sur l'Afrique du nord deux millénaires plus tôt, était vu purement et simplement comme un pouvoir colonial étranger oppressif, cela en un contresens anachronique symétrique aux fantasmes français en la matière ».

Autant dire que les patrimoines puniques et romains du Maghreb et du Machrek ne peuvent susciter, dans ce contexte idéologique négatif qu'un sentiment de rejet rendant l'appropriation culturelle par les populations elles-mêmes, impossible.

2. ACCULTURATION IDENTITAIRE ET /OU APPROPRIATION CULTURELLE

2.1. Le discours conceptuel

L'Union Européenne exprime sa volonté d'aider à « l'appropriation du patrimoine culturel par les populations elles-mêmes. » Pour atteindre cet objectif, deux expressions sont toutefois employées dans les discours universitaires : l'acculturation et l'appropriation ; elles méritent explication :

Ø **L'expression d'acculturation** apparaît pour la première fois en 1880 quand les anthropologues américains s'interrogeaient sur la notion de « Cultural change ». « L'acculturation identitaire exprime les processus qui se produisent lorsque deux cultures se trouvent en contact, **agissent et réagissent** l'une sur l'autre ». Dans le sens commun actuel toutefois, acculturation est plutôt synonyme de perte d'identité, voire de bâtardise.

D'un point de vue historique, l'acculturation permet selon Roger Bastide l'intégration à la nouvelle culture en formation, le syncrétisme, le métissage ; ou bien à contrario elle signifie le refus et le repli-conservatoire.

D'un point de vue sociologique, Roger Bastide souligne que ce ne sont pas « **les cultures qui sont en contact mais les individus** » ; cela signifie compétition ou accommodation, intégration sociale, assimilation.

§ **L'assimilation culturelle fait jaillir l'indigénisme.** Bourguiba a combattu dans les années 1930 « le paysannat indigène » que voulait promouvoir la direction de l'agriculture et de la colonisation en Tunisie.

L'Algérie des origines, de la préhistoire à l'avènement de l'Islam-
Editions Barzach et la Découverte Algérie, Paris 2007. Pages 9 à11

§ **L'assimilation politique fait jaillir par opposition le nationalisme identitaire** ; et à ce titre encore pour bien marquer sa différence, Bourguiba a défendu à la même époque le port de voile par la femme tunisienne. Il l'a combattu ultérieurement une fois l'indépendance acquise.

L'acculturation exprime également le **conflit des mentalités** que provoquent les cultures en contact ou en compétition. Mahmoud Messadi a exprimé dans son roman intitulé « Le Barrage » écrit en 1940, en plein désarroi colonial, **le refus du repli identitaire**, et dénoncé les mentalités immobiles ; il a exprimé son sens de l'Action.

« Il s'agit d'abjurer les lois, les limites les obstacles. De refuser l'impuissance et la résignation. De nier le néant. Il s'agit de croire en l'action (...) »

Je dis que les habitants de cette vallée ont dérobé aux ravins leurs mirages. Depuis, drapés dans leur débilité comme d'autres se drapent dans des robes de dignitaires sultanesques, ils ont attribué à leur prophète une langue multiple, ces langues de fantômes et ils se sont prosternés devant une déesse qu'ils ne voient pas...

Ils fuient l'action par impuissance, par manque d'âme.

Il n'y a d'ailleurs qu'à regarder cette magnifique source qui jaillit au flanc de la montagne. Ils l'ont laissé depuis des milliers d'années s'en aller perdre son eau dans l'abîme au fond de la vallée... Or je le vois mon barrage au fond la vallée »¹¹

L'acculturation identitaire qui fait **agir et réagir** Mahmoud Messadi recoupe la « **lutte entre les anciens et les modernes** » qui a marqué la vie de Taha Hussein, cette lutte personnelle qu'il a raconté dans son « **livre des jours** »¹² qu'André Gide décrit comme « Un extraordinaire dépaysement de la pensée ».

M. Messadi et T. Hussein, tous deux écrivains au moment où les peuples arabes de la méditerranée vivaient la colonisation, ont fondé les universités modernes de la Tunisie et de l'Egypte.

Ø **L'appropriation culturelle** exprime les modalités d'adaptation et de création, les moyens de dire sa différence et d'énoncer sa singularité sans affirmer « des certitudes identitaires et reproduire un discours figé et stérile en rupture avec la réalité d'un monde en mutation où dominant précisément l'incertain et le désordre, un monde qui se caractérise par le mouvement des populations et des civilisations »¹³

¹¹ Mahmoud Messadi. Le Barrage
Préface de Jacques Berque, traduction et introduction par Azzedine Guellouz.
Arcontere Editions, éditions Unesco 1981, 1994. Première édition 1955 pour le texte arabe As-Sudd

¹² Taha Hussein . Le Livre des Jours
Traduit de l'Arabe par Jean Lecerf et Gaston Wiet. Préface d'André Gide.
Editions Gallimard / SNED 1947

¹³ Rabaa Ben Achour –Abdelkefi. Appropriation culturelle et création littéraire
Institut supérieur des langues de Tunis – Sud Editions, Maison neuve & La rose Tunis 2005

Cette prise de position universitaire veut signifier **que la construction de soi-même passe par la médiation de l'Autre ; elle permet le dépassement des fractures identitaires nationales dans le respect de sa propre culture.**

L'appropriation culturelle dans les sociétés « en transition » au sein desquelles traditions et modernités se côtoient, ne pouvait être mieux exprimée que par cet interview de l'écrivain Rachid Addaief :

« Je ne me lasserai pas de répéter que le lit est lieu où se confrontent souvent violemment l'Occident moderne et l'Orient *traditionnel*. Par lit, j'entends les mœurs et les valeurs morales.

Les effets du choc de la modernité provoqué par la conquête de l'Egypte par Napoléon Bonaparte continuent encore de nos jours à se propager et à s'enraciner dans tout le monde arabe. Ces effets ont fait qu'une dialectique de fascination et de répulsion s'est installée chez les Arabes envers l'Occident.

L'Occident est depuis, le modèle à suivre et le danger à éviter. Il continue de séduire et de faire peur.

L'Occident est en nous. Il n'est pas l'Autre, comme certains veulent bien nous le faire croire. La majorité écrasante des Arabes ne fait pas la distinction entre ce qui vient de l'Occident et ce qui est bien de chez nous. **Nous sommes ainsi dans la modernité mais à notre façon.** D'ailleurs il n'existe pas une seule modernité, mais plusieurs. »¹⁴

Cette disserteration sur « le lit » fait remonter à la mémoire le texte de Goethe sur le Diwan occidental-oriental (Westostlicher diwan).

¹⁴ Rachid Addaief, Interview au Mondes des livres le 23 mai 2008

2.2 L'appropriation culturelle à l'épreuve des réalités

La modernité dans la mesure où elle imprègne « la majorité écrasante des Arabes » selon Rachid Addaief **n'est malheureusement pas maîtrisée** comme en témoigne de nombreuses situations concrètes.

A titre d'exemple notons que les populations des villes du Caire ou de Kasserine ne s'approprient pas leur héritage culturel.

Ø Au Caire, le site des pyramides et du célèbre Sphinx était situé au début des années soixante dans une vaste campagne.

Elle a été mangée par l'urbanisation spontanée non réglementaire qu'il a fallu délimiter par un haut mur pour empêcher que les maisons des populations migrantes n'envahissent ce site archéologique unique au monde.

A l'évidence, ce patrimoine monumental n'est pas la première préoccupation de cette population déshéritée. Pour elle l'appropriation culturelle n'a pas de sens.



Le Caire, le site archéologique des Pyramides et du Sphinx, état des lieux en 2000.

L'urbanisation spontanée et non-réglementaire a envahi le site archéologique qui est délimité depuis par un mur séparant les hommes et leur patrimoine.

L'intégration territoriale de l'héritage culturel n'a pas eu lieu.

- Ø A Kasserine, dans le centre-ouest de la Tunisie, l'appropriation culturelle n'a pas eu lieu non plus.

La présence de deux tours édifiées pendant la période romaine a donné son nom à la ville de Kasserine : en arabe, Ksar au singulier donne Kasserine au duel.

Ces deux tours de l'Antiquité que l'on pouvait encore repérer au début du XXème siècle, ont donné le nom à cette ville arabe.

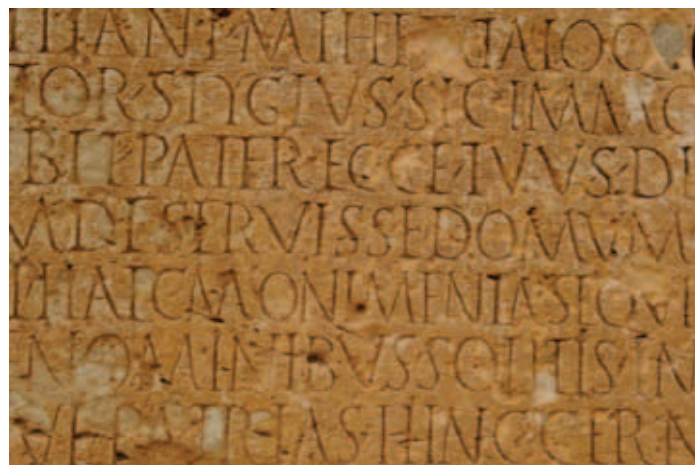
Ces deux tours dont une seule est conservée et restaurée étaient des mausolées édifiés à la gloire de notables romains.

La tour-mausolée des **Flavie** située en bordure de l'avenue principale, l'avenue Bourguiba, comporte un poème de 110 vers en l'honneur de Flavius Secundus.

Au dire des archéologues ce poème n'aurait pas, en raison de sa longueur d'équivalent dans la Rome Antique.



Mausolée Tour des Flavie



Poème de 110 vers à l'honneur de Flavius Secundus

Les habitants de Kasserine, la ville des deux tours, n'en distinguent malheureusement plus qu'une seule, l'autre étant réduite à des vestiges non repérés et non signalés.

Le poème de Flavie, enfin n'est pas traduit en arabe !

En état actuel de la présentation de ces deux monuments historiques qui identifient et nomment la ville de Kasserine, « l'appropriation du patrimoine culturel par les populations elles-mêmes » n'est pas possible : Le savoir érudit des archéologues n'est pas transmis au peuple...

3. PATRIMOINE ET PATRIMONIALISATION

Au Maghreb comme au Machrek, le patrimoine culturel est d'un point de vue strictement quantitatif, considérable.

D'un point de vue qualitatif, il interpelle la communauté intellectuelle des historiens, des historiens d'art, des anthropologues, des architectes et des urbanistes en raison de sa diversité, de la singularité de l'aire géographique, - les rives sud et est de la Méditerranée - des périodes historiques : préhistoire, protohistoire, antiquité punique romaine et byzantine, moyen-âge arabe, période andalouse, période moderne arabe, ottomane, française, britannique, italienne... « Patrimoine, ce beau et très ancien mot était à l'origine lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable, enracinée dans l'espace et dans le temps. »¹⁵

Il retient maintenant l'attention des universitaires et des sociétés savantes ; il mérite bien sûr d'être recueilli comme un héritage culturel par les sociétés civiles et les Etats Nations de la Méditerranée, qui, au terme des conventions et recommandations de l'Unesco et de l'Icomos en ont la responsabilité, à l'échelle nationale et internationale. **Mais ce vaste trésor patrimonial ne constitue pas malgré sa richesse et sa diversité, l'identité des peuples de la culture arabe et de la civilisation de l'Islam.**

Lors de la réunion d'experts sur le programme thématique « patrimoine des modernités du monde arabe » tenue à l'Unesco les 19-20 décembre 2012, Karim Hendili invitait à distinguer culture et patrimoine. Pour illustrer cette distinction, il rappelait : « Tel site ne fait pas partie de ma culture mais il fait partie de mon patrimoine. »

3.1. L'héritage culturel de la préhistoire et de l'antiquité

Les sites archéologiques de la préhistoire, de la protohistoire, de l'antiquité punique romaine et byzantine, disséminés dans les territoires des communes ou des régions posent de difficiles problèmes de patrimonialisation d'ordre juridique et administratif, qui nécessitent d'incessants arbitrages entre les autorités compétentes et/ou concernées. Le conflit le plus classique et l'appropriation publique du bien menacé par une poussée d'urbanisation normative ou spontanée.

¹⁵ François Choay, L'allégorie du Patrimoine. Seuil 1992, 1996
Patrimoine : Bien d'héritage qui descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants.
Dictionnaire de la langue française de E. Littré

D'un point de vue méthodologique, l'institution en charge de la culture doit engager une procédure complexe qui se présente schématiquement comme suit :

- Ø Le temps continu/discontinu de la recherche archéologique, du travail de fouilles et de la protection des objets mis au jour.
- Ø La conception de la restitution archéologique et de la restauration des monuments historiques
- Ø L'assainissement de la situation foncière
- Ø L'établissement du Plan de protection et de mise en valeur
- Ø L'intégration de la zone archéologique dans son environnement et les mesures de protection de sa périphérie immédiate
- Ø La conception de la mise en valeur du site archéologique aux fins du tourisme culturel
- Ø Le Plan de Promotion et de gestion touristique
- Ø La promotion du produit culturel auprès des publics
- Ø Le marketing et la formation de l'offre commerciale

Le programme Euromed Heritage a déjà abordé cette question méthodologique pour conduire à bien la patrimonialisation. Il serait souhaitable que les procédures soient débattues et approuvées par l'ensemble des institutions en charge de la culture et du tourisme, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du développement local et régional. On pourrait en espérer un Code de bonne conduite patrimoniale et... des projets partagés.

3.2. L'héritage de la culture arabe et de la civilisation de l'islam

Pour identifier les patrimoines dans leurs dimensions matérielles et immatérielles, il convient de préciser ce que l'on entend par culture et civilisation, notions qui sont fréquemment amalgamées dans le discours politique au point que le bon peuple s'y perd.

- Ø **La culture est un ensemble de connaissances acquises** qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement ; c'est également l'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines.

Pour le programme Euromed Heritage, la transmission des connaissances culturelles et la sensibilisation des publics est un enjeu stratégique, car le sens critique, le goût, le jugement, le comportement s'ils sont maîtrisés, autorisent l'appropriation culturelle des patrimoines.

- Ø **La civilisation est l'ensemble des phénomènes sociaux** (religieux, moraux, esthétiques, scientifiques, techniques) **commun à une grande société.** Malheureusement, la compréhension des phénomènes de civilisation est limitée en l'état actuel des choses, à la sphère universitaire : seule une petite élite a connaissance, par exemple de l'ouvrage de Dominique et Jeanine Sourdel « la civilisation de l'islam classique » (1968).

La diffusion des connaissances relatives à la civilisation de l'islam dans les lycées et les collèges pourrait être un projet systémique de Euromed Heritage.

En ce début de XXème siècle, les pays arabes de la Méditerranée portent encore un inestimable patrimoine architectural et urbain préindustriel, précapitaliste, précolonial : Les médinas, les villages traditionnels, les villages fortifiés sont les ultimes témoignages de la culture arabe et de la civilisation de l'islam jusqu'au XIXème siècle.

Les projets Rehabimed et Montada, entre autres, du programme Euromed Heritage ont conforté les efforts des associations et des institutions patrimoniales pour engager concrètement les procédures de protection, conservation, sauvegarde et mise en valeur. En témoignent les séminaires et les publications qui contribuent de façon décisive à la prise de conscience des valeurs identitaires et culturelles que portent ces **patrimoines encore vivants** pour l'essentiel.

Témoignages encore vivants certes, mais menacés qui ne constituent plus dans les territoires refaçonnés par les urbanisations normatives ou spontanées que des « *espaces historiques résiduels et particuliers* » dont les populations locales se détournent en raison du sous-développement social, économique, hygiénique ou fonctionnel qui les affectent gravement. « Les ensembles historiques ou traditionnels » pour reprendre la terminologie de l'Unesco se vident de leurs populations et se taudifient.

Cette évolution régressive qui transforme les médinas en réceptacle de la misère sociale est méthodologiquement constatée par les corps universitaires et professionnels qui alertent les autorités mais se désolent de la lenteur des réactions, sinon des fins de non recevoir. Se désole également l'homme de la rue arabe, cet honnête homme sensible à la « **poésie de l'ancienneté** », qui assiste à la disparition de son patrimoine architectural et urbain : Que faire contre la détérioration des hammams ou la folklorisation des souks traditionnels maladroitement reconvertis en bazars touristiques ? Cet honnête homme est impuissant devant la fragmentation de son espace et de sa société qui portent les valeurs de la tradition et constituent son héritage culturel. **L'entrée dans la modernité au XXème siècle a été politiquement conflictuelle et culturellement dommageable pour le patrimoine. Il serait temps d'y remédier.**

Depuis la ratification des chartes, recommandations et conventions de l'Unesco et de l'Icomos par les pays arabes dans les années 1960, les sociétés civiles en alerte plaident par le biais des associations, auprès des collectivités publiques locales et des ministères en charge de la culture, de l'architecture et de l'urbanisme pour que des secteurs sauvegardés soient délimités et que soient engagées les procédures de patrimonialisation. A travers les publications, on peut mesurer l'engagement des défenseurs du patrimoine architectural et urbain des pays arabes qui s'inscrivent en faux contre **la thèse de l'obsolescence de la ville ancienne**. Ils partagent les convictions des défenseurs anglais des monuments historiques du XVIIIème siècle : Pour eux « **les monuments du passé sont nécessaires à la vie du présent, ni ornement aléatoire, ni archaïsme, ni seulement porteurs de savoir et de plaisir, mais partie de la quotidienneté.** »¹⁶

¹⁶ Cf Ruskin, The Lamp of memory. In Françoise Choay L'allégorie du patrimoine. Editions du Seuil 1996. Page 104

En bref, la prise de conscience par les sociétés civiles des pays arabes de la valeur identitaire du patrimoine s'affirme tous les jours ; le désir d'incorporer l'héritage culturel au procès de développement et d'aménagement du territoire est désormais vivement exprimé.

On peut se demander pourquoi dans ces conditions favorables de l'opinion la protection, conservation, sauvegarde et mise en valeur des villes historiques ne s'engagent pas avec plus de fermeté, pourquoi les effets de la déchéance des médinas se constatent-ils tous les jours ?

Ø L'inquiétude et l'amertume de l'historien

Pour répondre à ces questions, il est utile de relire André Raymond, historien : **Pour lui la déchéance est désormais irréversible au Caire** : « La tentation d'arrêter l'évolution (du Caire) et de créer une ville-musée appartient au discours officiel : dans les années 1970 – 1980, on a évoqué la protection d'une *ville fatimide qui n'existe plus*. La survie de la population de ces vieux quartiers passe par le maintien d'activités économiques, destructrices du tissu urbain, et par la modernisation (à l'occidentale) d'un habitat traditionnel parvenu au dernier stade de l'usure. Peut-être devra-t-on limiter les ambitions à conserver les monuments les plus notables et les quelques zones où des ensembles cohérents existent encore (...). Il est inutile de se dissimuler que, même avec une ambition aussi réduite, il sera bientôt trop tard.

La disparition du patrimoine archéologique se poursuit sous nos yeux, spectaculaire lorsqu'un monument s'écroule ou est abandonné à un sort qui n'est que trop certain, insidieux lorsqu'un habitat contemporain s'insinue dans le tissu ancien et le dénature. »¹⁷

L'historien constate donc, avec une certaine réserve et quelque amertume, la disparition du Vieux-Caire en tant que document historique. **Il prend acte du drame de nos sociétés qui ne savent pas ou ne veulent pas sauvegarder**, et par défaut, il se livre à un exercice prospectif à minima, ou pour le dire autrement et de façon vulgaire, il invite à sauver les meubles. Mais **il nous invite également à prendre conscience de la mort du Vieux-Caire, belle totalité qui, désormais n'existera plus dans la réalité mais seulement, dans les livres d'histoire...**

Ø Le pragmatisme de l'architecte

La situation extrême du Caire, si décourageante soit-elle, n'empêche pas toutefois de formuler des ambitions raisonnables, à la portée du niveau de développement, d'amorcer le débat pour favoriser, comme le souhaite Galila El Kadi, « **la prise de conscience pour préserver la mémoire et la ménager avec douceur** ».¹⁸

¹⁷ André Raymond « Le Caire » éditions Fayard 1993 page 369.

¹⁸ Galila El Kadi & Alain Bonnamy « La cité des morts, Le Caire ». IRD Mardaga- Liège 2001, page 285

Cette attitude pragmatique de l'architecte qui patiente pour faire aboutir ce qui peut aboutir dans le contexte d'un pays en développement ou en transition selon les subtiles classifications des politologues, est-elle payée de retour ? **Cette sorte de militantisme lucide qui affiche sa bonne volonté a-t-elle des effets d'entraînement ?**

Probablement, puisque l'Unesco- Centre du patrimoine mondial a mandaté une équipe d'experts pour délimiter le secteur sauvegardé du Caire historique. Il ne faut donc pas désespérer ... même si le document historique que représentait le Vieux-Caire a été sérieusement endommagé.¹⁹

Ø Les sacrifices pour la conservation, le postulat de la sauvegarde

A ce stade de l'analyse, on est en droit de se demander quelle est l'adhésion politique à la doctrine de sauvegarde. Si la prise de conscience patrimoniale se reconnaît dans une société au fait que « **sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation appelle des sacrifices** » selon la belle formule de JP Babelon et A Chastel²⁰, alors l'exercice prospectif conduit à considérer la sauvegarde des médinas comme un **postulat** à charge pour les instances politiques de donner un clair mandat aux architectes et aux urbanistes pour qu'ils planifient *harmonieusement* comme le souhaitait la clairvoyante recommandation de l'Unesco de 1976.

Ø La politisation des messages de la culture et de la civilisation

Si l'on évalue maintenant le devenir des médinas à l'aune de l'intérêt que leur porte les instances politiques, on constate dans nombre de situations **l'instrumentalisation du témoignage historique pour le seul rayonnement de l'autorité en place**. Qu'en on juge : lors de la manifestation « Kairouan capitale culturelle islamique pour l'année 2009 », le discours officiel de clôture du 25 février 2010 qualifiait « **La Tunisie de luminescence intellectuelle et culturelle** »²¹

Ce discours grandiloquent prononcé le jour du Mouled devant un parterre de personnalités qui devaient être décorées s'adressait aux peuples médusés et assujettis au pouvoir des dictateurs. Il prenait ainsi à témoin l'Isesco et à l'Alesco, la première étant une organisation islamique, la seconde une organisation arabe, toutes deux ayant vocation à promouvoir l'éducation, la science et la culture.

Il convient de noter l'éclatement du thème patrimonial et son appropriation par deux institutions à vocation différente sinon concurrente quant à leurs doctrines culturelles, ce qui souligne **l'extrême politisation de leurs messages culture/ civilisation** que la médina est censée porter.

¹⁹ Sous la direction de Daniele Pini, architecte-urbaniste
Urban regeneration of historic Cairo project
First report on the activities. July 2010 – June 2012
Unesco World heritage center, Management of world heritage site in Egypt

²⁰ Jean Paul Babelon & André Chastel « La notion de patrimoine » Levi, Paris. page 101

²¹ La Presse de la Tunisie, 25 Février 2010

En fait, le thème patrimonial de la médina est conceptualisé comme une icône identitaire qui transcende le temps historique. On est loin des plaisirs et des peines de la vie quotidienne de l'honnête homme de la rue arabe.

3.3. L'Héritage Culturel de l'Arabisation et de l'Orientalisme

Dans la mesure où les sociétés civiles du monde arabe revendiquent leur héritage culturel, il convient de s'interroger sur la part que prennent les architectes, les archéologues, les historiens, les sociétés savantes dans le débat patrimonial qui traverse la Méditerranée ?

Pour répondre à cette question, écoutons Oleg Grabar. Du haut de la Chaire de l'Institut du Monde Arabe, cet historien de l'art et de l'architecture de l'Orient fait le point sur la capacité intellectuelle du monde islamique à « entretenir un dialogue interne avec son art, que l'on peut suivre dans la tradition orale, les textes écrits, les monuments sauvegardés (...) Ce qui distingue le dialogue musulman de ses équivalents chinois, japonais, occidental, c'est qu'il semble s'être arrêté, à quelques exceptions remarquables près, selon les régions, à la fin du XVII^{ème} siècle. »²²

Cet assèchement de la tradition intellectuelle est illustrée, on ne peut mieux, par la disparition du manuscrit de la Muqadima l'œuvre majeure d'Ibn Khaldoun de la bibliothèque de la grande Mosquée de Tunis. Au début du XIX^{ème} siècle on ne trouve plus que des copies édulcorées, déformées, enjolivées par des plagiaires qui n'hésitent pas à s'approprier l'œuvre d'Ibn Khaldoun. Le manuscrit original a disparu ; il est finalement retrouvé à la grande mosquée de Fès...

La disparition de ce manuscrit irremplaçable mais surtout sa falsification sont les symptômes de la crise intellectuelle que connaissent les institutions religieuses du monde arabe au moment de la rencontre décisive avec la modernité.

L'assèchement de l'inspiration esthétique que relevait Oleg Grabar coïncide avec l'importation des modèles architecturaux et des décors occidentaux. Le Prince Ahmed Bey (1837- 1855) ne tentera-t-il pas de se construire un palais dans les vergers proches de Tunis – la mohammedia - qu'il voulait à l'image de Versailles ?

La question de l'imitation sous influence est ainsi posée, de même que l'identité des formes architecturales et des espaces urbains. Confronté à cette interrogation, le sociologue Abdelwahab Bouhadiba se désole quand il constate que « harmonie du temps et de l'espace fait défaut aux ensembles urbains édifiés récemment. »²³ Cette inquiétude n'est pas de pure forme universitaire ; il suffit de se mettre à l'écoute de l'opinion publique pour mesurer,

²² Oleg Grabar « Penser l'art islamique, une esthétique de l'ornement » Chaire de l'Institut du Monde Arabe. Albin Michel. Paris 1996

²³ Abdelwahab Bouhadiba « Durée et changement dans la ville arabe »
In Bouhadiba – Chevalier sld.
La Ville arabe dans l'islam. CERES- CNRS Tunis 1982 pages 17-26.

quelle que soit la classe sociale, **la nostalgie du passé et la frustration quant au sentiment esthétique.**

Le peintre Hedi Turki à qui une journaliste demandait ce qu'il souhaitait pour les amateurs d'art répondait ; « **que les tunisiens retrouvent leurs sens du goût** ». Il faut malheureusement constater de cette capacité esthétique de l'homme cultivé est actuellement mise en défaut.

En sens inverse, il convient de noter **les influences orientales sur l'architecture européenne**, vaste domaine étudié par Nabila Oulebsir et Mercédès Volait, universitaires : Elles soulignent que l'orientalisme en architecture est, au-delà de la production concrète, « une forme de savoir construit à travers laquelle une vaste palette de connaissances peuvent être consultées. Elles notent également le positionnement instable de l'architecte qui exerce en Orient entre les imaginaires et les savoirs. Quelques exemples permettent de comprendre la théorisation précoce de cette architecture de la Méditerranée sous influence réciproque, caractéristique de l'acculturation :

Ø **Raphael Guy, architecte, auteur d'une sorte de manifeste « L'architecture moderne de style arabe » 1910**, construisit un hôtel des postes (1912), bâtiment fonctionnel mais singulier en ce sens que les éléments du décor des façades se voulaient partie intégrante du paysage urbain de la médina de Tunis. Et pour bien marquer sa volonté d'intégration, il a **tunisifié** son bâtiment moderne en le coiffant d'une petite tour en forme de minaret.

Cette extraordinaire pièce d'architecture arabisante a malheureusement été détruite en 1978 au nom de **l'authenticité arabo-islamique** prônée par les démagogues politiques.

Ø **Henri Saladin architecte** de l'école des Beaux Arts de Paris, **auteur de l'irremplaçable manuel d'Art musulman (1907)** ; il a été le concepteur du pavillon tunisien pour l'exposition universelle (1889) qui comprenait obligatoirement selon la demande du comité d'organisation un souk, un minaret, un portique, une loggia, une porte monumentale, une koubba et une fontaine ; en somme tous les éléments du vocabulaire architectural d'une ville ancienne du monde arabe !

Ø **La villa Palestine ou le rêve d'orient** : les influences orientalistes traversent bien-sûr la Méditerranée, comme en témoigne cette étonnante villa néo-mauresque construite à Marseille dans le quartier de l'Estaque en 1900 par une entreprise de maçonnerie locale Olive Frères.

Dénommée Villa La Palestine, cette architecture est conçue d'après modèle d'une maquette vue à l'exposition universelle. « Le décor, nous dit Sylvie Denante, relève du collage d'éléments issus de culture et de styles divers, rassemblés de façon ostentatoire pour satisfaire un rêve d'Orient »²⁴

²⁴ Sylvie Denante « Villa La Palestine »

Conservation régionale des monuments historiques. Note de synthèse. Marseille 16 novembre 1993



Villa Palestine
Conservation régionale des monuments historiques. 60-Inv. MH : 16 Nov 1993

Faut-il relever, à l'occasion le rôle déterminant des institutions patrimoniales publiques ? La conservation régionale des monuments historiques de Marseille en publiant cette étude transmet ce rêve d'orient au lecteur contemporain et explicite cet incroyable métissage des cultures.

Le programme Euromed Heritage pourrait sans doute stimuler un système de publication (régulier) sur les biens culturels destinés au grand public...

4. LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

Pour atteindre l'objectif de patrimonialisation, les pays partenaires de la Méditerranée sont invités par l'Union européenne à énoncer **leur propre politique du patrimoine** et à s'engager, dans le cadre du programme Euromed Heritage, à le mettre en œuvre.

Une telle invitation a déjà été formulée par l'Unesco dans sa recommandation de 1976 : « Dans chaque Etat membre, une politique nationale, régionale et locale devrait être formulée (...) en matière de distribution des pouvoirs afin que des mesures juridiques, techniques, économiques et sociales soient prises en vue de sauvegarder les ensembles historiques et traditionnels et leur environnement et de les adapter aux exigences de la vie contemporaine. Cette politique devrait orienter la planification urbaine (...) ainsi que l'aménagement du territoire (article 7).

L'autorité est invitée à produire un plan de sauvegarde (article 11) visant l'intérêt collectif.

Un organisme responsable devrait « assurer la coordination permanente de tous les intervenants : services publics nationaux régionaux, locaux ou groupes particuliers (article 17).

Enoncé au conditionnel, cette recommandation concernant « les ensembles historiques et traditionnels » pourrait s'appliquer à tous les types de patrimoines matériels couvrant toutes les périodes historiques, de la préhistoire à l'époque contemporaine. Elle pose la question institutionnelle et juridique de la patrimonialisation et celle de « la gouvernance ».

Par rapport aux phases I, II et III, le programme Euromed Heritage IV (2007-2013) a focalisé l'attention de l'unité régionale de coordination (RMSU) sur la démarche politique et le dispositif institutionnel juridique et financier à mettre en place en prenant en considération la différence de nature entre les patrimoines matériels et immatériels car ils relèvent de champs disciplinaires distincts : histoire, histoire de l'art, anthropologie, etc.

L'organisation politique institutionnelle et juridique conditionne donc la démarche technico-administrative qui ne peut se mettre en place que progressivement. François Choay dans son bel ouvrage sur « l'allégorie du patrimoine » déjà cité, a montré l'évolution des façons de faire en Europe tout au long du XIX^{ème} siècle jusqu'à 1960, date à laquelle les organisations internationales Unesco, Icomos, ICROM, ICOM etc. prennent le relais. Pour les pays du Maghreb et du Machrek, se pose la question de la prise de conscience patrimoniale.

Le programme Euromed Heritage IV a pointé particulièrement :

- **L'inventaire des héritages culturels matériels et immatériels éligibles à la patrimonialisation**
- **L'archivage, la documentation, le catalogage**
- **Les méthodes de protection, conservation, restauration, réhabilitation et mise en valeur**
- **La planification patrimoniale et le développement économique et social**
- **La promotion, la communication, la mise en tourisme**
- **Et bien-sûr la participation de la population en matière de gouvernance.**

4.1. La gouvernance locale

« La bonne gouvernance » si souvent évoquée par les participants réunis lors des Ateliers de Euromed Heritage est un thème de débat lancinant qui ne reçoit malheureusement pas de solutions satisfaisantes. La communauté universitaire et professionnelle confrontée aux procédures de patrimonialisation, quand elles existent, s'interroge sur qui fait quoi ? Qui est responsable ? Qui coordonne ?

Ces interrogations maintes fois exprimées ont été synthétisées lors d'un séminaire Unesco tenu à Fès en 2003 par Marcello Balbo : « L'incapacité des pouvoirs publics de donner suite aux mesures annoncées réduit leur légitimité face à la population (...); le défi pour gouverner est celui de l'identification et de la mise en œuvre des instruments de régulation et de gouvernance pour permettre les transformations sociales et économiques indispensables pour assurer la durabilité de la réhabilitation d'une part et d'autre part pour atteindre l'objectif de sauvegarder la nature et l'identité du patrimoine ».

Le programme Euromed Heritage ne peut se contenter d'une démarche normative de gouvernance ni de l'invitation à « bien gouverner » ; encore faut-il qu'il s'interroge sur les conditionnalités et qu'il propose des solutions opérationnelles aux pays partenaires.

Les thèmes suivants mériteraient d'être débattus tant au Machrek qu'au Maghreb :

- Ø L'institution communale et la réalité de la démocratie locale
- Ø Le rôle des institutions territoriales de l'Etat et la décentralisation

4.1.1. L'institution communale et la démocratie locale :

L'avènement de la commune, institution inconnue en terre d'Islam avant le XIX^{ème} siècle, marque une rupture fondamentale avec le système précolonial de gouvernement caractérisé par l'allégeance des tribus au pouvoir central et la soumission des citoyens aux représentants nommés par le monarque, choisi parmi les militaires, les notables des métiers, les clercs de la religion.

La commune apparaît au Maghreb et au Machrek comme institution des colonies, des protectorats ou des mandats politiques exercés par la France, l'Angleterre et l'Italie. **Le pouvoir communal appartient aux prépondérants désignés par des systèmes complexes de suffrage censitaire qui exclut dans les faits la représentation populaire.**

L'élection au suffrage universel des représentants des populations communales n'advient qu'au lendemain des indépendances, soit pratiquement un siècle après la création de la première commune dans un pays arabe²⁵.

²⁵ Le 30 Aout 1858, le majles el baladi, premier conseil municipal de Tunis est créé ; c'est une réforme de première importance puisqu'une mission et un certain pouvoir sont conférés à une assemblée sur un territoire donné » In Jellal Abdelkafi, la médina de Tunis espace historique. Presses CNRS 1989.

Cela ne veut pas dire pour autant que les populations communales exercent le pouvoir sur leur territoire car au Maghreb comme au Machrek, la représentation politique est contrôlée ou entravée par le pouvoir central.

Le plus bel exemple de contrôle politique est fourni par la Tunisie et par le Maroc. En Tunisie la loi organique des communes de 1975 « **interdit (jusqu'à ce jour) à tout conseil municipal soit de publier des proclamations ou adresses soit d'émettre des vœux politiques** (article 47)²⁶. La charte communale marocaine exclut également « les vœux à caractère politique » avant son abolition récente en 2000²⁷.

Sans entrer plus avant dans l'analyse des institutions communales des pays arabes, on peut dire sans risque de se tromper que **les collectivités publiques locales sont peu ou prou mineures politiquement sur le territoire de leurs communes.**

Quel que soit le pays du Maghreb ou du Machrek, la relation des collectivités publiques locales avec les institutions de l'Etat (encore et toujours extrêmement centralisées) n'est pas réglée dans le sens de l'émancipation politique effective, même si des réformes ont eu lieu (ou sont en cours).

L'exercice réel de la démocratie représentative et participative n'est pas encore réellement accepté, autant par les technstructures étatiques que par les formations politiques.

Dans ce contexte, la gouvernance patrimoniale souhaitée par le programme Euromed Heritage IV qui autoriserait l'appropriation culturelle et la participation des populations locales est un thème qui ne fait pas l'unanimité.

Sur la question de la gouvernance locale, il convient de citer l'allocution de Mme Khalida Toumi, ministre de la culture à l'ouverture de l'atelier « Documentation – outils pratiques d'accompagnement pour la gestion du patrimoine – Programme Euromed Heritage4, Alger 28 novembre 2012.

« Permettez-moi toutefois d'être quelque peu critique par rapport à la mise en œuvre sur le terrain de ces importants projets avec l'utilisation des outils qui les accompagnent et qui préconisent des idées aussi généreuses que celles de la gouvernance locale et de la participation citoyenne.

Bien évidemment nous avons adopté ce cadre logique qui nous a mené depuis la phase de l'inventaire jusqu'à l'implication des populations locales. Mais lorsque nous l'avons appliqué aux réalités géographiques et historiques de nos pays, au Sud de la

²⁶ Loi N°75-33 du 14 mai 1975 modifiée le 30 avril 1991 et le 24 juillet 1995, modifiée à nouveau et complétée par la loi organique N°2006-48 du 17 juillet 2006.

L'article 47 de la loi de 1975 a été remplacé par l'article 30 de la loi de 2006.

²⁷ Dahir du 30 septembre 1976 usuellement nommé Charte communale.

Voir Hassen Bahi et Md Hamdaoui Alani : « Urbanisation et gestion urbaine au Maroc ». Rabat 1992

Méditerranée des nuances et des difficultés d'ancrage ont parfois surgies par le fait de décalages dans certains entendements.

En effet, tenir comme postulat de départ les signifiants de la gouvernance et de la participation citoyenne, dans leur relation à la dynamique démocratique, c'est pensons-nous, prendre un périlleux raccourci, surtout lorsqu'il s'agit de régions ou de territoires qui, en plus d'être toujours maintenus dans les conditions classiques d'extrême pauvreté, continuent à subir les contrecoups fatals des transformations socio-économiques et culturelles produites dans le Nord. »

Ces considérations politiques sur la portée et les limites de la gouvernance et de la participation citoyenne mériteraient un débat de fond entre l'Union européenne et les pays partenaires de la Méditerranée pour ouvrir les voies de l'appropriation culturelle des patrimoines par les populations elles-mêmes. Un tel débat pourrait assurer les perspectives d'avenir du programme Heritage culturel si il est reconduit.

4.1.2. Les institutions territoriales de l'Etat et la décentralisation

Sans préjuger de ce qui se passe dans l'ensemble des pays arabes, on peut dire que « **la décentralisation administrative à l'échelle régionale n'existe dans aucun des trois pays du Maghreb.** » Cette affirmation sans appel est le résultat d'une analyse géographique qui s'interroge sur les capacités institutionnelles de la construction régionale²⁸.

En l'état actuel des évolutions géopolitiques des pays arabes de la Méditerranée, la décentralisation est une question controversée qui soulève dans les pays du printemps arabe des débats sans fin. En témoigne la rédaction de la nouvelle constitution de la seconde république tunisienne qui hésite sur « les principes constitutionnels et les exigences opérationnelles »²⁹. La décentralisation mais aussi la déconcentration posent en effet le problème de la répartition des technostructures de l'Etat aux échelles régionales et locales ; compte tenu de la faiblesse quantitative des ressources humaines, tout est centralisé ou concentré dans la métropole politique ou la capitale régionale.

La décentralisation des moyens logistiques et des ressources humaines dont disposent les institutions patrimoniales, en l'état actuel de leur statut et de leur budget, est un enjeu majeur que le programme Euromed Heritage IV a soulevé à maintes reprises au cours des séminaires.

Reste à savoir comment l'Union européenne et les pays partenaires entendent solutionner ce problème qui, disons-le, entrave sérieusement le patrimonialisation. Sans décentralisation des institutions patrimoniales la participation des populations locales est

²⁸ Jean François Trouin « Le Maghreb, hommes et espaces » 1989

²⁹ Ministère de l'intérieur, centre de formation et d'appui à la décentralisation. Atelier sur l'instauration de la décentralisation. Tunis 10 janvier 2013

aléatoire ; et les belles expériences de participation conduites dans le cadre du projet Montada en Algérie (Dellys Ghardaïa), en Tunisie (Sousse, Kairouan) et au Maroc (Marrakech, Salé) risquent de ne pas avoir de suites et de ne pas être reproductible.³⁰

4.2. Le dispositif institutionnel juridique et financier

4.2.1. Patrimonialisation et institutions

La politique de patrimonialisation suppose le partenariat politique des institutions compétentes et/ou concernées en charge de la culture, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du tourisme et des collectivités locales.

La patrimonialisation suppose la mobilisation de cette longue liste de prérogatives assumées par l'Etat et les collectivités publiques locales. Autant dire que la mise au point de projets de patrimonialisation partagés, est particulièrement délicate.

A ce titre d'exemple des difficultés rencontrées, on peut citer les cas suivants :

- Ø **Site archéologique** : Le plan de protection et de mise en valeur du site culturel de Carthage Sidi Bou Saïd qui est depuis l'an 2000 en procédure d'approbation encore inaboutie à ce jour.
- Ø **Ensemble historique et traditionnel** : Le vieux Caire n'est toujours pas délimité et la sauvegarde n'est pas engagée.
Mis à part le cas d'Alger dont le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, il n'y a pas sauf erreur ou omission, d'autres cas de médina légalement protégé.

Dans les deux cas de figures ces deux patrimoines ont été inscrits par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, et malgré la ténacité du comité du patrimoine mondial, les procédures avancent très lentement. Cela signifie que **si la démarche normative de l'Unesco est nécessaire, elle n'est pas suffisante**. La construction d'un partenariat politique est souhaitée par les corps universitaires et professionnels en charge du patrimoine. La société civile s'implique également mais la situation n'en reste pas moins bloquée pour autant.

Le programme Euromed Heritage IV a été appelé à s'impliquer dans les questions institutionnelles. Il convient de considérer que cette lourde mission ne pouvait être accomplie par l'unité régionale de coordination (RMSU) faute d'antennes structurées au Maghreb et au Machrek.

La politique de patrimonialisation suppose également l'implication de la commune pour impliquer la société civile dans le cadre de la démocratie représentative et participative ;

³⁰ Euromed Heritage IV - Projet Montada
Patrimoine et participation
Vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb. Xavier Casanova sld. 2012

nous avons vu précédemment combien la gouvernance patrimoniale était, en l'état actuel des choses aléatoire.

4.2.2. La patrimonialisation et le cadre légal et réglementaire

La patrimonialisation suppose que les obstacles en matière foncière et immobilière soient levés ; elle suppose également que les opérations de constructions répondent à des autorisations de bâtir réglementaires.

Aussi bien pour les sites archéologiques que pour les villes historiques, ces questions ne sont pas réglées même si les agents administratifs disposent de codes du patrimoine et de l'urbanisme.

Pour les médinas deux questions sont à résoudre d'urgence :

- Ø Rendre obligatoire la procédure d'immatriculation des biens immeubles nus ou construits dans les zones à réhabiliter créées et délimitées dans le Plan d'aménagement de la commune

- Ø Améliorer les conditions d'application des lois relatives à l'indivision :
 - Interdiction de vendre dans l'indivision
 - Interdiction des cessions qui augmentent le nombre de copropriétaires
 - Interdiction de morceler ou de lotir sans autorisation préalable
 - Favoriser les mutations entre cohéritiers par exonération des droits d'enregistrement
 - Réduire le taux des droits d'enregistrement pour faciliter le partage des biens

4.2.3. La patrimonialisation et le dispositif fiscal

La centralisation des ressources financières et la création d'un guichet unique technico-financier sont les mesures urgentes réclamées par les institutions chargées des opérations patrimoniales.

III- LES PERSPECTIVES D'AVENIR, LA NOUVELLE STRATEGIE

1. LE RENFORCEMENT DE LA POSITION DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1.1. Le couplage des institutions des savoirs et de la conservation

Les institutions universitaires –histoire, histoire de l'art et de l'architecture, archéologie, anthropologie, sociologie, architecture, urbanisme– sont au front des savoirs qui autorisent l'identification des patrimoines. Mais elles sont peu impliquées dans le procès de patrimonialisation : **La conservation des patrimoines est d'abord bureaucratique avant d'être savante.**

Le programme Euromed Heritage V pourrait assurer la mise en relation des compétences du savoir et de la conservation en incitant à la création de laboratoires thématiques ce qui permettrait de mettre la recherche universitaire au service de l'appropriation culturelle. Les actions concrètes de recherche/ patrimonialisation permettrait d'assurer aux doctorants une double formation à la fois savante et opérationnelle dans le champ culturel.³¹

1.2. Le voyage d'initiation culturelle en Méditerranée

La connaissance de l'héritage culturel de la Méditerranée est limitée aux corps universitaires et aux experts qui ont étudié et aux élites sociales qui peuvent voyager.

La découverte des patrimoines de leur propre pays par leurs habitants est limitée ; la découverte des patrimoines de la Méditerranée encore plus limitée.

Les étudiants font rarement des voyages d'étude au Maghreb et au Machrek de sorte que ceux qui connaissent Baalbek ou Tipaza, Fès ou le Caire sont des exceptions. La rive sud de la Méditerranée est donc peu connue ; que dire de la rive nord ! Il est difficile de parler aux étudiants de la Renaissance en Europe alors que pratiquement personne parmi les étudiants ne connaît Florence. La seule référence possible est le livre d'art quand il existe en bibliothèque.

Le programme Euromed Heritage V s'honorerait de promouvoir le voyage d'initiation culturelle en Méditerranée.

Les populations des pays partenaires de l'Union européenne, trop souvent cloisonnées dans les frontières nationales ont un besoin impérieux de découvrir et connaître cet héritage culturel de la Méditerranée pour mieux se comprendre à mieux dialoguer.

³¹ Un laboratoire « Escimed » Elites, savoirs et institutions culturelles en Méditerranée vient de naître à la faculté des lettres, des arts et des humanités de la Manouba. Tunis 2011

Ø **La population-cible prioritaire est celle des étudiants**

A la façon du programme Erasmus qui a tant fait en Europe pour la science et la culture, pour la paix, il convient d'imaginer un programme de découverte universitaire de son propre pays, des pays du Maghreb et du Machrek, mais également des pays de la rive nord de la Méditerranée. Ce serait sans doute un atout majeur pour l'appropriation culturelle des patrimoines par les populations elles-mêmes.

Ø **La population-cible secondaire est celle des touristes**

A l'heure où nombre de pays partenaires restructurent l'organisation du tourisme, il conviendrait d'ouvrir un débat avec les agences de voyage et les tours opertors pour promouvoir le tourisme intérieur et faciliter le tourisme transméditerranéen.

Le tourisme culturel et naturel, alternative au tourisme de masse des années soixante pourrait être un atout du programme Euromed Heritage V ³².

2. LA FORMATION DES CORPS PROFESSIONNELS NECESSAIRES AUX METIERS DU PATRIMOINE

2.1. Agir sur les métiers du savoir pour promouvoir les métiers de chercheurs, conservateurs-prescripteurs, médiateurs scientifiques.

2.2. Agir sur les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage pour promouvoir les architectes du patrimoine exerçant en fonction publique, les urbanistes des secteurs sauvegardés et les architectes-paysagistes des zones protégées.

Il convient de noter que ces questions ont déjà été débattues lors de l'Atelier organisé par le projet Montada à Tunis le 26-27 janvier 2012. Une recommandation de l'Atelier concernait l'attribution aux architectes et aux urbanistes de l'Institut National du Patrimoine d'un statut administratif similaire à celui des architectes.

2.3. Agir sur les métiers de gestion et de promotion des sites archéologiques, des secteurs sauvegardés, des musées pour former les directeurs de site ou de secteurs, les médiateurs du patrimoine culturel, les guides

2.4. Agir sur les métiers de la technique pour établir la documentation de base, le relevé des données, la restitution architecturale, la topographie.

Le programme Euromed Heritage V pourrait relancer l'étude conduite par la Banque Mondiale en 2003 relative à l'élaboration d'un dispositif de formation aux métiers du patrimoine à la demande du Ministère de la Culture, Tunisie mais qui n'a malheureusement pas eu de suites.

³² Voir Ministère du tourisme, office national du tourisme tunisien
Les patrimoines matériels et immatériels éligibles au tourisme culturel et naturel.
Tunis 2012.

Le programme Euromed Heritage V pourrait également harmoniser les cours relatifs aux patrimoines donnés dans les écoles d'architecture de Tunis, Alger et rabat le diplôme de ce dernier étant validé par l'école de Chaillot, Paris.

3. LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le projet MEDMED a déjà engagé l'action de communication en direction de la société civile en créant un site web visant le partage des mémoires audiovisuelles de la Méditerranée. Il conviendrait de poursuivre ce projet en s'assurant qu'il touche effectivement le grand public.

Le programme Euromed Heritage V pourrait focaliser son action sur deux types de publics, les scolaires et les élus des collectivités locales et les agents administratifs des ministères en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

- Ø **Les scolaires** : La sensibilisation des publics scolaires nécessitent des communicateurs spécialisés et des moyens matériels (notamment en matière de transport sur site) qui fait malheureusement trop souvent défaut. Les moyens administratifs des ministères de l'éducation sont trop souvent désuets ou inadaptés. Il faudrait construire un véritable service de communication culturelle à l'attention des scolaires en prenant en considération le nombre important des personnes à traiter.
- Ø **Les élus municipaux et les agents de Service de l'Etat** doivent découvrir ce qui se passe dans leur propre pays et dans les pays partenaires de la Méditerranée. Là encore la communication passe par une expertise spécialisée capable d'exposer les problématiques de la patrimonialisation et d'ouvrir les débats.

4. LA MISE EN PLACE D'UN EXERCICE DE PLANIFICATION PATRIMONIALE ET DE GOUVERNANCE LOCALE

4.1. Réaliser dans chacun des pays partenaires un exercice de gouvernance locale selon les principes de la démocratie représentative et participative dans un secteur sauvegardé de médina comprenant :

- Ø Le plan de sauvegarde et de mise en valeur
- Ø Assistance technique et financière nécessaire à la **requalification** des logements aux fins sociales accompagnée d'une assistance juridique aux populations déshéritées
- Ø Assistance technique et financière nécessaire à la **réhabilitation** des logements des propriétaires privés accompagnée d'une assistance juridique et de facilités fiscales pour encourager la sortie de l'indivision foncière et immobilière et l'immatriculation des propriétés.

- Ø Assistance technique et financière pour la réhabilitation des souks et des fondouks –structures morphologiques primordiales à la vie économique des médinas– nécessaire pour la relance des activités artisanales, commerciales et des services.
 - Ø Assistance technique et financière pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la protection des artisans et des artisans, la promotion de l'artisanat et des arts traditionnels.
 - Ø Assistance technique et financière pour la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des monuments historiques aux fins du tourisme culturel
 - Ø Assistance technique et financière à la requalification des voiries et réseaux divers
 - Ø Assistance technique et financière à la requalification des voiries et réseaux divers
 - Ø Assistance technique et financière pour l'amélioration des conditions de mobilité des habitants par la création des transports publics de proximité et des aires de stationnement
- 4.2. Etablir le montage financier à soumettre à la coopération internationale (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement, Fades, Banque africaine de développement etc.) et à la coopération bilatérale (Agence française de développement GIZ)

CONCLUSION

La mise en œuvre de la politique culturelle euro-méditerranéenne

Le programme Euromed Heritage a permis de mettre en contact de façon régulière les institutions des pays partenaires en charge des patrimoines ; il a également permis de tisser des liens universitaires et professionnels et d'approfondir les relations entre les acteurs ce qui a permis de mieux se connaître et de mieux connaître l'héritage culturel de la Méditerranée.

De nombreuses personnalités de la société civile ont manifesté leur intérêt et ont restitué en l'état actuel de la démocratie représentative et/ou participative la parole des populations locales pendant trop longtemps ignorée.

L'intervention communautaire peut se prévaloir de la stimulation de la communauté intellectuelle, celle des savoirs et des professions, ce qui n'a pas manqué d'activer les débats sur le devenir des patrimoines et les propositions concrètes d'appropriation de l'héritage culturel.

Tous ces acquis de Euromed Heritage dont il faut souligner qu'ils ont pris forme en une quinzaine d'années, ne pourront toutefois s'épanouir que si les pays partenaires, appuyés par l'Union européenne, s'engagent –avec pragmatisme sans doute mais avec conviction– à énoncer **leurs propres politiques patrimoniales.**

Comme l'a relevé l'analyse du programme Euromed Heritage IV, l'amélioration du dispositif institutionnel, juridique et financier, est une condition sine qua non de la mise en œuvre de la politique culturelle euro-méditerranéenne.

Cette amélioration qui doit être progressive et adaptée au contexte de chacun des pays, nécessite du temps ; comme en Europe, elle ne se fera pas en un jour... ce qui justifie la prolongation du programme Euromed Heritage, à l'horizon du quart de siècle à venir...